

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONTEST
SEANCE DU MARDI 13 MARS 2018

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 06 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 13 mars 2018, à 20 heures 20 minutes, sous la présidence de Madame Marie-Madeleine FOUBERT, maire.

Adoption du compte-rendu de la séance du 06 février 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 06 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1	Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Compte de gestion 2017 Multiservices • Compte administratif 2017 Multiservices • Affectation des résultats 2017 BP Multiservices • Subvention du budget commune 2018 vers le Multiservices • Vote du Budget 2018 Multiservices • Compte de gestion 2017 Assainissement • Compte administratif 2017 Assainissement • Affectation des résultats 2017 BP Assainissement • Vote de la redevance Assainissement 2018 • Amortissements 2018 Assainissement • Vote du Budget 2018 Assainissement • Compte de gestion 2017 Commune • Compte administratif 2017 Commune • Affectation des résultats 2017 BP Commune
2	Finances	Subvention classe découverte école privée St Martin Groupement d'achat d'électricité pour salle des fêtes
3	Multiservices	Facturation des charges restantes à Mr Belloir Nicolas et non restitution de la caution
4	Ecole Louis Chédid	Organisation de la semaine scolaire rentrée 2018-2019
5	Ressources humaines	Demande d'avancement de grade
6	Urbanisme	Deux ventes soumis au droit de préemption
7	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes, accueil de loisirs, cuisine	<ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu sur les entreprises retenues • Devis de Mayenne Territoire Energie pour l'éclairage public
8	Questions diverses	

1 – Budget Multiservices : Compte de gestion 2017, compte administratif 2017, affectation du résultat 2017

- **Vote du compte de gestion 2017**

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2017 établi par la Trésorerie du pays de Mayenne. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE à l'unanimité des présents (12), le compte de gestion 2017 du « Multiservices », dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est en concordance avec le compte administratif.

- **Vote du compte administratif 2017**

Le Maire présente les dépenses et recettes réalisées en 2017 par le Conseil municipal.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses de l'exercice (D) / mandats émis :	17 293.54	3 582.34
Recettes de l'exercice (R) / titres émis :	16 498.77	23 745.29
Résultat de l'exercice (R – D) :	- 794.77	20 162.95

Résultat antérieur reporté (n-1)	- 16178.36	0.00
Résultat de clôture de l'exercice	- 16 973.13	20 162.95

M. Daniel MONTAUFRAY, 1^{er} adjoint prend la présidence pendant que Mme FOUBERT Marie-Madeleine Maire sort de la salle. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents (11) le Compte administratif 2017 du Multiservices.

Le Maire revient et reprend l'ordre du jour.

- **Affectation du résultat 2017**

Vu les résultats du compte administratif 2017, les membres présents **voient** à l'unanimité des présents (12) les affectations suivantes :

001	résultat reporté en investissement (dépenses)	DI	16 973.13
1068	affectation du résultat de fonctionnement (recettes)	RI	20 162.95

2 – Budget Multiservices : Vote du budget 2018

A l'unanimité des présents (12) le conseil municipal **vote et approuve** le budget primitif 2018 du multiservices qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	12 517.48
Recettes	12 517.48

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	26 368.83
Recettes	26 368.83

3 – Multiservices : Non restitution de la caution versée par Mr Belloir

Au vu des frais engagés pour la remise en état du Multiservices, Madame le Maire propose aux membres présents de conserver la caution de 525€, versée par M. Belloir en 2016.

Détail des dépenses :

	Montant HT
Plein de la citerne	506.00€
Vidange du bac à graisse	148.00€
Assainissement	48.62€
Remise en état de la cuisine par l'agent technique 15h x 18.12€	271.80€
Loyer de janvier 2018	450.00€
Loyer de février 2018	450.00€
TOTAL	1 874.42€

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE de ne pas restituer la caution de 525€ à Mr Belloir.**
- **CHARGE Mr le Trésorier et Mme le Maire d'en informer le liquidateur judiciaire.**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables concernant ce dossier**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces référentes à ce dossier.**

4 – Budget assainissement : Compte de gestion 2017, compte administratif 2017, affectation du résultat de 2017, amortissements 2018

- **Vote du compte de gestion 2017**

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2017 établi par la Trésorerie du pays de Mayenne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité des présents (12), le compte de gestion 2017 de « l'Assainissement », dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est en concordance avec le compte administratif.

- **Vote du compte administratif 2017**

Le Maire présente les dépenses et recettes réalisées en 2017 par le Conseil municipal.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses de l'exercice (D) / mandats émis :	49 304.00	32 647.57
Recettes de l'exercice (R) / titres émis :	54 409.34	72 083.34
Résultat de l'exercice (R – D) :	5 105.34	39 435.77
Résultat antérieur reporté (n-1)	- 38 065.81	0.00
Résultat de clôture de l'exercice	- 32 960.47	39 435.77

M. Daniel MONTAUFRAY, 1^{er} adjoint prend la présidence pendant que Mme FOUBERT Marie-Madeleine Maire sort de la salle. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents (11) le Compte administratif 2017 du « Service Assainissement ».

Le Maire revient et reprend l'ordre du jour.

- **Affectation du résultat de 2017**

Vu les résultats du compte administratif 2017, les membres présents (12) **voient** à l'unanimité les affectations suivantes :

001	résultat reporté en investissement (dépenses)	DI	32 960.47
1068	affectation du résultat de fonctionnement (recettes)	RI	35 115.42
	Résultat de fonctionnement reporté	RF	4 320.35

- **Amortissements 2018**

A l'unanimité le conseil municipal **vote et approuve** les amortissements 2018 du service assainissement qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6811	Travaux sur réseaux - 50 ans - 99 981,25 € - 2012 à 2061	1 999,63
6811	Travaux sur réseaux transférés en 2008 - 50 ans - 159 689,08 € - 2009 à 2058	3 193,78
6811	Construction nouvelle lagune – 50 ans – 354 698.48€ - 2015 à 2064	7 093,97
		12 287.38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

777	amortissement subvention nouvelle lagune- 50 ans - 80 000€ - 2012 à 2061	727,27
777	amortissement subvention - 50 ans - 72 943.26€ - 2010 à 2059	521,01
777	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 47 958€ - 2012 à 2061	435,98
777	amortissement subvention rue de Myrette - 50 ans – 32 820.21€ - 2009 à 2018	3 282,03
777	amortissement subvention rue de Myrette - 50 ans – 7 376€ - 2009 à 2018	737,60
777	amortissement subvention rue de Myrette - 50 ans – 1 552.81€ - 2009 à 2018	155,29
777	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 4 419,58 € - 2013 à 2062	49,11
777	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 110 678,15€ - 2013 à 2062	1 251,98
777	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 14 670€ - 2013 à 2062	163,00
777	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 58 710,42€ - 2013 à 2062	652,34

RECETTES D'INVESTISSEMENT

281532	Travaux sur réseaux - 50 ans - 99 981,25 € - 2012 à 2061	1 999,63
281532	Travaux sur réseaux transférés en 2008 - 50 ans - 159 689,08 € - 2009 à 2058	3 193,78
281311	Construction nouvelle lagune – 50 ans – 354 698.48€ - 2015 à 2064	7 093.97
		12 287.38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13912	amortissement subvention nouvelle lagune- 50 ans - 80 000€ - 2012 à 2061	727,27
13914	amortissement subvention - 50 ans - 72 943.26€ - 2010 à 2059	521,01
13913	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 47 958€ - 2012 à 2061	435,98
139111	amortissement subvention rue de Myrette - 50 ans – 32 820.21€ - 2009 à 2018	3 282,03
13913	amortissement subvention rue de Myrette - 50 ans – 7 376€ - 2009 à 2018	737,60
13918	amortissement subvention rue de Myrette - 50 ans – 1 552.81€ - 2009 à 2018	155,29
13918	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 4 419,58 € - 2013 à 2062	49,11
139111	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 110 678,15€ - 2013 à 2062	1 251,98
13912	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 14 670€ - 2013 à 2062	163,00
13913	amortissement subvention nouvelle lagune - 50 ans - 58 710,42€ - 2013 à 2062	652,34
		7 975.61€

5 – Assainissement : vote de la redevance 2018

Après présentation du compte administratif **2017** du budget assainissement suivi de la proposition de budget 2018, le Conseil Municipal à 12 voix Pour et 0 Abstention :

- **VOTE** les tarifs 2018 pour la redevance assainissement, à savoir

Abonnement :	60,00€ HT
Consommation :	1,25€/m3 HT

6 – Budget assainissement 2018

A l'unanimité des présents (12) le conseil municipal **vote et approuve** le budget primitif 2018 du service assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	53 488.48
Recettes	53 488.48

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	47 402.80
Recettes	47 402.80

7 – Demande de remboursement du personnel affecté au budget Assainissement sur l'exercice 2018

Madame le Maire informe les membres présents que le personnel communal a été affecté aux services de l'assainissement pour un certain nombre d'heures.

En effet, sur le service assainissement l'agent administratif gère toute la partie administrative (comptabilité, dossiers subventions, dossiers divers...) et l'agent technique est chargé de l'entretien des lagunes et du réseau assainissement. La commune demande que les charges salariales correspondant au temps passé par les 2 agents soient supportées par le budget assainissement, soit la somme de 5 531€ par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de faire supporter au Budget Assainissement les charges salariales des 2 agents soit la somme de 5 531 €.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer les démarches administratives.

8 – Subventions de fonctionnement et d'investissement versées aux différents budgets 2018

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il a été voté diverses subventions qui seront versés sur les différents budgets, à savoir :

- Versement d'une subvention de 10 963.48€ sur le BP MULTISERVICES en section de Fonctionnement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (12):

- **ACCEPTE** le versement des subventions mentionnées ci-dessus
- **PRECISE** que ces sommes ont été inscrites sur le BP 2018.

9 – Budget Commune : Vote du compte de gestion 2017, compte administratif 2017,

- **Vote du compte de gestion 2017**

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2017 établi par la Trésorerie du pays de Mayenne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité des présents (12), le compte de gestion 2017 du « budget Commune », dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Celui-ci est en concordance avec le compte administratif.

- **Vote du compte administratif 2017**

Le Maire présente les dépenses et recettes réalisées en 2017 par le Conseil municipal.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses de l'exercice (D) / mandats émis :	438 491.02	598 913.52
Recettes de l'exercice ® / titres émis :	296 275.68	620 773.66
Résultat de l'exercice (R – D) :	- 142 215.34	21 860.14
Résultat antérieur reporté (n-1)	184 385.04	25 059.52
Résultat de clôture de l'exercice	42 169.70	46 919.66

M. Daniel MONTAUFRAY, 1^{er} adjoint prend la présidence pendant que Mme FOUBERT Marie-Madeleine Maire sort de la salle. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents (11) le Compte administratif 2017 du « Budget Commune ».

Le Maire revient et reprend l'ordre du jour.

9 – Dégradations volontaires faites sur la façade de la mairie – Autorisation pour encaisser le chèque de remboursement liés au frais du préjudice

Madame le Maire informe les membres présents que la Commune a reçu un remboursement de 228€ par chèque correspondant aux frais engagés en septembre dernier pour faire repeindre la façade de l'entrée de la mairie suite aux nombreux tags.

Madame le Maire avait déposé plainte auprès de la gendarmerie. Après enquête, le coupable a été retrouvé et condamné à rembourser les frais engagés pour réparer le sinistre.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent :

- **ACCEPTE** le remboursement correspondant à la somme de 228€.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer le titre comptable.

9 – Subvention classe découverte école privée

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention pour le projet de classe découverte 2017-2018 de l'école St Martin qui se déroulera sur 3 jours du 4 au 6 juin 2018.

Pour ce projet de classe découverte il est demandé la subvention de 11€ par an et par enfant du CP au CM2.

Subvention mairie classe découverte 2017-2018

Pour l'élève de CM1, nous pouvons rajouter son année de CM2 qui se déroulera en 2018-2019 car il n'y aura pas de classe découverte l'année prochaine pour cet élève, soit un ajout de 11€.

Ce qui fait un montant total de : 506€ + 11€= **517€**

25 élèves sont concernés

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent :

- **ACCEPTÉ la subvention de 517€.**
- **CHARGE Madame le Maire d'effectuer le mandat comptable.**

10 – Adhésion au Groupement de commandes d'achat d'énergie de Territoire d'Énergie Mayenne

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Territoire Energie Mayenne. Il est proposé d'adhérer à un groupement de commande d'achat d'énergie.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération de Territoire d'énergie Mayenne validant la constitution du groupement de commandes du 19 septembre 2014

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Le groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée à compter de la notification de la convention ratifiée par l'ensemble des membres constitutifs.

Le coordonnateur du groupement est Territoire d'énergie Mayenne (ex SDEGM), Il sera chargé de recenser les besoins et de conduire la consultation d'appel d'offres aux fins de déterminer **un fournisseur d'électricité**.

La CAO du groupement sera celle de Territoire d'énergie Mayenne coordonnateur du groupement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent :

- **ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture d'électricité et de la retourner ratifiée, accompagnée de la présente délibération,**
- **AUTORISE l'adhésion de la Commune de Contest au groupement de commandes ayant pour objet d'identifier un fournisseur d'électricité,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement,**
- **DONNE mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les informations relatives aux différents points de livraison directement auprès des distributeurs et fournisseurs (gaz et électricité)**
- **AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Contest et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.**
- **S'ENGAGE à compléter le fichier Excel « fiche de collecte » mis en ligne sur le site internet de Territoire d'énergie Mayenne avant le 23 avril 2018. A défaut de transmission dans les temps impartis, l'adhésion ne pourra être prise en compte,**
- **RATIFIE la convention constitutive et de la retourner à Territoire d'énergie Mayenne avant le 23 avril 2018.**

11 – Ecole Louis Chedid : organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018-2019

Madame le Maire informe les membres présents que l'Inspection académique a validé la demande de dérogation pour 4 jours d'école par semaine. Il faudra réorganiser les services périscolaires à la rentrée de septembre 2018.

Elle donne aussi lecture du compte rendu du dernier conseil d'école. La fermeture de la 3^{ème} classe est confirmée.

A cet effet, elle donne lecture d'une lettre ouverte émanant des représentants des parents d'élèves dans laquelle il est mentionné leurs inquiétudes et leur souhait d'une école unique ou d'un regroupement avec la Commune de St Baudelle.

Une rencontre a donc eu lieu avec le Directeur diocésain, Mme le Maire et Mr le 1^{er} Adjoint.

Madame le Maire a aussi pris contact avec plusieurs communes ayant connu ou connaissant la même situation que la Commune de Contest.

Elle précise qu'il sera prévu une seconde réunion avec le Directeur diocésain, l'inspecteur de circonscription de l'Inspection Académique et tous les élus du Conseil Municipal afin de faire l'état de lieux de la situation à savoir deux écoles avec deux classes pour la rentrée prochaine.

L'objectif de cette rencontre est de recueillir leur réflexion sur le devenir de nos écoles, de chercher ensemble des solutions pour que la commune de Contest ne perde pas toutes ses écoles par manque d'effectifs dans chacune d'elles.

12- Ressources humaines : demande d'avancement de grade

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mme Heurtebize Isabelle, agent communal, occupant essentiellement les fonctions d'ATSEM à l'école privée.

Madame Heurtebize souhaite obtenir un avancement de grade auquel elle peut prétendre grâce à l'ancienneté cumulée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent :

- **INDIQUE que Mme Heurtebize n'a pas motivée sa demande**
- **INVITE Madame Heurtebize à renvoyer un nouveau courrier dans lequel elle énoncera ses motivations, ses qualités professionnelles.**

13 – Urbanisme : 2 Déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Vu la délibération 2014-24 en date du 04 mars 2014, relative au droit de préemption urbain,

Vu les déclarations d'intention d'aliéner notifiée par Maître CADET Frédéric, Notaire associé, à MAYENNE 106 rue Chaulin Servinière pour les biens suivants :

Adresse du bien	Section cadastrale du bien	Superficie
16 Résidence du Clos Renard	AB 303	731m ²
3 Résidence du Bocage	B 899	800m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RENONCE à se porter acquéreur et à l'exercice de son droit de préemption pour les biens désignés ci-dessus.**

14 – Réhabilitation et extension de la salle des fêtes, de l'accueil de loisirs et de la cuisine : le point sur les lots attribués

Madame le Maire informe les membres présents que la commission d'ouverture des plis a réalisé l'ouverture des plis pour l'attribution des 15 lots. 12 lots ont été attribués. Il reste les lots 4 ; 6 et 8 en cours d'analyse.

Madame le Maire précise qu'elle rendra compte de sa décision lors du prochain Conseil Municipal concernant l'attribution définitive des lots.

Elle donne aussi lecture du plan de financement des travaux.

Madame le Maire souhaite avoir l'avis des membres présents concernant le sol de la salle des fêtes (carrelage ou revêtement de sol).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **DECIDE de valider le lot 14 avec l'option carrelage.**

15 – Extension éclairage public : fourniture et pose de 4 ensembles EP

Objet : Extension éclairage public : Fourniture et pose de 4 ensembles EP

Lieu dit : Aménagement parking salle des fêtes

Commune : CONTEST

Référence du dossier : EP-14-003-2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
17 003,46 €	12 752,60 €	680,14 €	13 432,73 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

13 432.73 €

Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

13 432.73 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre,

16 – Rénovation éclairage public : Remplacement de 5 ensembles type boule VM

Objet : Rénovation éclairage public : Remplacement de 5 ensembles type Boule VM

Lieu dit : Rue d'Hollenbach

Commune : CONTEST

Référence du dossier : EP-14-004-2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
10 709,44 €	6 425,66 €	428,38 €	6 854,04 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son

Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

6 854.04 €

Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

6 854.04 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre,

17 – ALSH –TAPS - REPAS - Tarifs 2018

Annule et remplace la délibération 2018-18 du 06 février 2018

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du Comité de Pilotage de l'ALSH 7.3.1 du 10 octobre 2017.

Voici les tarifs du Multisites 7.3.1 proposés pour l'année 2018 ainsi que les tarifs communaux des TAPS qui seront applicables du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

REPAS ADULTE 2018

	Tarifs
Repas adulte	5.72€

TAPS de Janvier à juillet 2018

PERIODE	Tarifs
Janvier à février	12€/enfant
Mars à avril	12€/enfant
Mai à Juillet	12€/enfant

TARIFS 2018			
COMMUNES	T1 0-900	T2 901-1180	T3 sup à 1180
Matin ou soir péricentre	1,33 €	1,43 €	1,53 €
Matin et soir péricentre	2,27 €	2,45 €	2,62 €
1/2 journée mercredi	3,33 €	3,57 €	3,83 €
Journée petites vacances	5,22 €	5,61 €	6,01 €
Semaine petites vacances	20,87 €	22,44 €	24,01 €
Journée été	7,82 €	8,42 €	9,01 €
Semaine été	31,30 €	33,66 €	36,02 €
Quinzaine été	58,81 €	63,24 €	67,67 €
Repas	3,54 €	3,59 €	3,64 €
TARIFS HORS COMMUNES			
Matin ou soir péricentre	1,59 €	1,71 €	1,84 €
Matin et soir péricentre	2,73 €	2,94 €	3,14 €
1/2 journée mercredi	3,99 €	4,28 €	4,59 €
Journée petites vacances	6,26 €	6,73 €	7,21 €
Semaine petites vacances	25,04 €	26,93 €	28,82 €
Journée été	9,38 €	10,10 €	10,81 €
Semaine été	37,57 €	40,39 €	43,22 €
Quinzaine été	70,57 €	75,89 €	81,20 €
Repas	4,24 €	4,30 €	4,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les tarifs ci-dessus pour l'année 2018
- PRECISE que le tarif « Commune » regroupe tous les enfants scolarisés ou domiciliés dans une école du Multisites 7.3.1 et dont les communes ont conventionné sur les périodes des petites vacances et sur les vacances d'été.
- PRECISE que le tarif Hors Commune regroupe tous les enfants non scolarisés ou non domiciliés dans une école du Multisites 7.3.1 et dont les communes n'ont pas conventionné sur les périodes des petites vacances et sur les vacances d'été.
- CHARGE Madame le Maire de les appliquer